

Communiqué de Presse

**Pouilly-Loché Premier Cru et Pouilly-Vinzelles Premier Cru
Grands Vins Blancs de Bourgogne du Sud**

L'ODG (Organisme de Gestion et Défense) Pouilly-Loché & Pouilly-Vinzelles est fier et heureux de vous annoncer l'obtention de ses Premiers Crus revendicables dès le millésime 2024. *(Les décrets ministériels définissant les nouveaux cahiers des charges de production ont été signés pour nos 2 appellations le 18 novembre 2024 par le Ministère de l'Agriculture et de la Forêt).*

Ces Premiers Crus sont l'aboutissement d'un long travail entamé depuis 2006, en partenariat avec l'INAO, qui a reposé sur l'étude géologique et pédologique de nos terroirs, sur l'histoire de nos parcelles, sur les pratiques agronomiques et œnologiques, et enfin sur la notoriété des meilleurs Climats (lieux-dits Bourguignons) de nos appellations.

Les cahiers des charges de production de nos nouveaux Premiers Crus sont stricts **et inédits**, notamment avec **l'interdiction de tous les désherbants et les vendanges manuelles obligatoires**. C'est une première en Bourgogne pour des Premiers Crus, un gage de qualité et de responsabilité environnementale de la part de nos vigneronnes et vignerons!

Les rendements sur les Premiers Crus seront limités à 58hl/ha.

Les élevages des Premiers Crus seront, au minimum, conduits jusqu'au 1er juillet de l'année suivant la récolte, et la commercialisation autorisée seulement à partir du 15 juillet

Nos deux appellations Pouilly-Loché (32 ha) et Pouilly-Vinzelles (52 ha), toutes deux plantées en Chardonnay, sont de véritables pépites du Mâconnais en Bourgogne du Sud. Leurs meilleurs secteurs sur argilo-calcaire ont désormais leurs Premiers Crus et rejoignent ainsi nos amis et voisins de Pouilly-Fuissé, qui avaient obtenu les leur en 2020.

Sur Pouilly-Loché (32 ha):

1er Cru Les Mûres (7,09 ha)

Sur Vinzelles (52 ha):

1er Cru Les Longeays (7,50 ha)

1er Cru Les Pétaux (2,76 ha)

1er Cru Les Quarts (12,45 ha)

Contact :

Olivier Giroux Président de l'Odg

0622067043

vin@closdesrocs.fr

